



NOS HONORAIRES DE TRANSACTION

Pourcentage applicable sur Prix de Vente **Honoraires Charge Vendeur ou Acquéreur TTC (TVA de 20%)**

MAISONS, APPARTEMENTS ET IMMEUBLES :

Prix de Vente inférieur à 60.000 € -----	Forfait de 6000 €
De 60.001 € à 100.000 € -----	8%
De 100.001 € à 150.000 € -----	7 %
De 150.001 € et Plus -----	6%

TERRAINS : -----10%

COMMERCES : -----12%

NOS HONORAIRES D'EXPERTISE

MAISONS, APPARTEMENTS, IMMEUBLES ET TERRAINS : 20 € / m² maximum.

NOS HONORAIRES DE LOCATION

Honoraires TTC (TVA de 20%) à la charge du **Locataire** :

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 10 € du m².

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 3 € du m²

Honoraires TTC (TVA de 20%) à la charge du **Bailleur** :

Honoraires d'entremise et de négociation : 300 € Maximum.

Honoraires de visite, de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : 10 € du m².

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée : 3 € du m²

*-Tarification valable à partir du 01 Mars 2020-
« Tous les biens faisant l'objet d'une délégation de mandat,
se voient appliquer le barème de l'agence titulaire du mandat de vente »*